

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019

Le conseil municipal, sous la présidence du Maire, madame Véronique SARSELLI, monsieur Thibaut ASTIER étant secrétaire, a, lors de la séance du 23 mai 2019,

DONNÉ ACTE à Madame le Maire des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée le 5 octobre 2017.

1 – Modification des avenants aux subventions accordées aux associations dans le cadre des animations pédagogiques du Projet Nature 2018-2019

APPROUVÉ, à l'unanimité, le principe de l'attribution d'une subvention de 5 000 € à la LPO, et de 5 000 € à la FNE, annulant et remplaçant les subventions votées pour ces associations au conseil municipal du 20 décembre 2018 et **AUTORISÉ** Madame le Maire à signer les avenants n°2 avec chacune des associations, annulant et remplaçant les avenants n°1.

2 – Convention de délégation de gestion du Projet Nature

APPROUVÉ, à l'unanimité, la convention de délégation pour la réalisation et la gestion des actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager sur le territoire précis du site du Projet Nature « Yzeron aval ».

3 – Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers

PRIS ACTE, à l'unanimité, du rapport annuel 2017 de la Métropole de Lyon, sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers.

4 – Classes transplantées – participation communale 2019-2020

APPROUVÉ, à la majorité (3 abstentions : A. VALENTINO, S. REPLUMAZ, J. VERDIER), les montants qui seront versés aux structures scolaires.

5 – Crédits de Noël 2019

APPROUVÉ, à la majorité (3 abstentions : A. VALENTINO, S. REPLUMAZ, J. VERDIER), le maintien à 4,00 €, par élève, des crédits alloués aux écoles publiques pour l'organisation d'un "Arbre de Noël" (séances récréatives).

6 – Crédits fournitures scolaires, matériels éducatifs et livres – écoles publiques 2019-2020

APPROUVÉ, à la majorité (3 abstentions : A. VALENTINO, S. REPLUMAZ, J. VERDIER), le forfait par élève et les montants qui seront versés aux structures scolaires.

7 – Garderies périscolaires – tarifs 2019-2020

APPROUVÉ, à l'unanimité, la tarification des temps périscolaires du matin et du soir, applicable à la rentrée 2019.

8 – Restauration scolaire – tarifs 2019-2020

APPROUVÉ, à l'unanimité, la nouvelle grille tarifaire pour la restauration scolaire, tel que détaillé ci-dessus, applicable à la rentrée 2019.

9 – Prolongation des marchés de restauration scolaire et périscolaire

APPROUVÉ, à la majorité (3 abstentions : A. VALENTINO, S. REPLUMAZ, J. VERDIER), le projet d'avenant formalisant la prolongation, jusqu'au 30 septembre 2019, du lot n°1 du marché de restauration (« restauration scolaire pour la Ville et périscolaire pour la Ville et le C.C.A.S. ») et **AUTORISÉ** Madame le Maire à signer cet avenant de prolongation avec la société SOGERES, titulaire du marché, et le Centre Communal d'Action Sociale.

10 – Financement de la commune au fonctionnement de la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais (M.L.S.O.L.) : renouvellement de la convention pour 2019

AUTORISÉ, à l'unanimité, le renouvellement de l'engagement de la Ville pour 2019, **ACCEPTÉ** les termes de la convention et **PROCÉDÉ** au versement de la participation 2019 à la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais soit 28 927 €.

11 – Signature du 4^e Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) 2019-2022

AUTORISÉ, à la majorité (4 abstentions : M. P. DUPUIS, C. ISAAC-SIBILLE, Y. LATHUILLIÈRE, pouvoir de Mme LATHUILLIÈRE pour le compte de M. H. TULOUP), Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au 4^eme C.E.J. et **APPROUVÉ** le projet de création du R.A.M. (Relais d'Assistants Maternels) et en confier la gestion au C.C.A.S. qui gère les établissements petite enfance de la Ville.

12 – Groupement de commandes – systèmes d'information

AUTORISÉ, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes – systèmes d'information.

13 – Tarifs municipaux 2019-2020

APPROUVÉ, à l'unanimité, la révision des tarifs communaux avec effet au 1^{er} septembre 2019.

14 – Garantie d'emprunt au bénéfice d'IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES – boulevard Baron du Marais

ACCEPTÉ, à l'unanimité, madame VILLARET ne prenant pas part au vote :

- d'accorder la garantie de la commune pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, à hauteur de 15 % de l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société anonyme d'habitations à loyer modéré IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité,
- de se substituer dans les meilleurs délais à IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- de libérer pendant toute la durée du contrat de prêt, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci et **AUTORISÉ** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la garantie d'emprunt consentie par la commune.

15 – Garantie d'emprunt au bénéfice d'IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES – allée des Primevères

ACCEPTÉ, à l'unanimité, madame VILLARET ne prenant pas part au vote :

- d'accorder la garantie de la commune pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, à hauteur de 15 % de l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société anonyme d'habitations à loyer modéré IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;
- de se substituer dans les meilleurs délais à IMMOBILIÈRE RHÔNE-ALPES pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- de libérer pendant toute la durée du contrat de prêt, en cas de bsoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci et **AUTORISÉ** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la garantie d'emprunt consentie par la commune.

16 – Protocole d'accord transactionnel – remboursement de franchise suite à la dégradation d'un véhicule

APPROUVÉ, à l'unanimité, le projet d'accord transactionnel formalisant le remboursement par la Ville de la franchise laissée à la charge de madame MANTECA, par le versement de la somme de 260,00 € et **AUTORISÉ** madame le Maire à signer ce protocole d'accord transactionnel, procéder au règlement des 260,00 € et à la clôture définitive de ce dossier.

17 – Modification du tableau des effectifs

APPROUVÉ, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs.

18 – Fidésiaades – remboursement de frais de déplacement et d'hébergement

AUTORISÉ, à l'unanimité (M. MOMIN n'utilisant pas le pouvoir de Mme NOUHEN pour ce vote), Madame Chantal NOUHEN, Conseillère Municipale, à représenter la ville de Sainte Foy-lès-Lyon dans le cadre des Sainte Foy de France et **ACCEPTÉ** le remboursement des frais d'hébergement et de transport.

19 – Tarifs des activités sportives

APPROUVÉ, à l'unanimité, la nouvelle tarification des activités sportives.

20 – Conservatoire de Musique et de Danse – tarifs 2019-2020

APPROUVÉ, à l'unanimité, les tarifs du Conservatoire de Musique et de Danse.

QUESTIONS DIVERSES

- A. VALENTINO au sujet du dernier Conseil métropolitain et du vote du PLU-H
- intervention de monsieur GILLET sur le vote du PLU-H au Conseil métropolitain
- intervention de madame le Maire sur le vote du PLU-H au Conseil métropolitain

- G. PATTEIN : - au sujet de la police municipale : remerciements pour leur action
- au sujet de la soirée du 25 juin 2019 de présentation de la Journée Neige des Handisports du Club Charcot, section tennis de table, dans le cadre du projet « Gliss Hand Co »

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22H15.

Sainte-Foy-lès-Lyon,
le 29 mai 2019

Le Maire,

Véronique SARSELLI

- Les délibérations de la présente séance seront consultables en mairie après transmission en Préfecture.

- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le 4 juillet 2019 à 19H00, salle du conseil municipal, Le Méridien.